

# Un assassin musulman c'est un martyr ? Sonia Nour réintégrée par la mairie PCF et dédommée

écrit par Massilia | 5 novembre 2017

Son tweet du 3 octobre concernant l'attaque terroriste au couteau à Marseille avait entraîné une vague d'indignation. Sonia Nour, collaboratrice du maire de La Courneuve, avait notamment qualifié l'agresseur « de martyr », tout en évoquant le silence « sur le terrorisme patriarcal qui nous tue (NDLR : sous-entendu les femmes) tous les deux jours ».

Suite à cette publication, le maire PC Gilles Poux l'avait immédiatement suspendue. Le juge des référés du tribunal administratif de Montreuil, saisi par Sonia Nour, a décidé vendredi soir de casser cette décision au motif de « l'absence de poursuites disciplinaires ou pénales engagées à l'encontre de l'agent », au moment de la suspension de la collaboratrice.

La ville de La Courneuve est par ailleurs condamnée à verser 1 000 € à Sonia Nour, qui peut donc poursuivre ses fonctions de chargée de mission. Du moins provisoirement, dans l'attente que l'affaire soit jugée sur le fond.

<http://www.leparisien.fr/la-courneuve-93120/la-courneuve-la-collaboratrice-suspendue-pour-un-tweet-devra-etre-reintegree-04-11-2017-7372479.php>

## Note de Christine Tasin

Pour rappel, ce que nous écrivions de Sonia Nour au moment des faits :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/03/marseille-signale-z-sonia-nour-mairie-de-la-courneuve-en-voie-de-radicalisation-elle-est-dangereuse/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/04/ma-lettre-au-maire-de-la-courneuve-employeur-de-sonia-nour/>

Le tribunal administratif juge sur la légalité des faits et

non sur le fond de l'affaire. Il ne sert donc à rien de hurler contre les juges.

Par contre, que le maire de La Courneuve n'ait pas de conseiller juridique, n'ait pas fait ce qu'il fallait afin d'empêcher la réintégration de Sonia Nour est non seulement incompréhensible mais c'est une faute.

On ne suspend pas un collaborateur sans avoir engagé contre lui des poursuites disciplinaires ou pénales.

L'article du Parisien laisse pourtant entendre que l'affaire sera jugée sur le fond, ce qui laisse entendre qu'il y a bien eu plainte...

A y perdre son latin !

Mais on se rappellera que le Maire, Gilles Poux, il aime beaucoup ses ressortissants musulmans, au point de les engager à la Mairie, même quand ils mettent les terroristes au nombre des martyrs. Ceci explique-t-il cela ?